

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 5 JUILLET 2023 - 18H30

Président : Alain CARRIERE

Secrétaire de séance : Hélène ROZIS LEBRETON

Membres :

Présents	Représentés
Alain CARRIERE	Paul BURGAN par Alain CARRIERE
Francis CHABROL	Hugues LAFFONT par Véronique VANCOILLIE
Muriel LEBOURGEOIS	
Nathalie MALHOMME	
Simone MONFERRAN	
Hélène ROZIS LEBRETON	
Emilie SAINT LAURENT	
Véronique VANCOILLIE	
Arnaud WADEL	

17 membres

9 présents

11 votants

Quorum atteint

En l'absence de Monsieur THIEULE, directeur de l'hôpital de Gimont et membre du Conseil d'Administration, il a été proposé d'inviter exceptionnellement (sans droit de vote) Madame SANTOCILDES, son adjointe, principalement pour échanger sur le projet de réforme des SAAD – SSIAD et la création des services autonomie (cf. questions diverses).

Ordre du jour

Politique de prévention – projet FNP

La première phase du projet financé par le Fonds National de Prévention arrive à son terme. Le diagnostic a été établi et, sur cette base, le plan d'action a été adopté, le 29 mars dernier, par le Comité de Pilotage du projet (pour mémoire, le COPIL regroupe : le Président du CIAS, le vice-Président, les représentants du personnel, le médecin de prévention du CDG 32, le service prévention du CDG 32, le directeur du CIAS, l'assistante de prévention du CIAS). Ce travail d'élaboration de ce plan d'action a été coconstruit avec Mr MERLIN du cabinet K Process, missionné par le FNP et dont la mission a pris fin avec la validation du plan d'action par le COPIL.

Le plan d'action regroupe les 43 actions prévues dans 7 axes :

- Renforcer la culture prévention de l'ensemble des agents
- Avoir des plannings plus rationnels et intégrant tous les temps de travail
- Mieux suivre les situations à domicile et améliorer la continuité du service
- Mieux accompagner et professionnaliser les nouveaux agents
- Former et accompagner les agents tout au long de la carrière

- Renforcer les partenariats pour accompagner les changements
- Rendre le métier plus attractif et mieux reconnu

Le plan de 43 actions a été approuvé à l'unanimité. Au fur et à mesure de l'avancée de ce plan d'action, le Conseil d'Administration sera sollicité pour validation. Certaines actions ont déjà été mises en œuvre :

- ☂ le *quart d'heure prévention* animé par l'assistante de prévention à chaque réunion de service et qui débouche sur la rédaction d'une note. Ces premières notes ont porté sur les sujets suivants : *que faire quand un usager est retrouvé au sol ? Comment doivent être gérés les DASRI - Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux) ? La gestion des poubelles des usagers*
- ☂ l'équipement en blouses de travail (adopté à l'occasion du vote du budget)
- ☂ l'équipement en chaussures de travail (adopté à l'occasion du vote du budget)
- ☂ la lettre d'engagement dans une politique de prévention (adopté lors du dernier CA)
- ☂ les séances de travail sur les émotions avec le psychologue (en cours depuis janvier)
- ☂ les séances de relaxation avec la sophrologue (en cours depuis janvier)

D'autres actions sont en cours d'élaboration et d'autres doivent encore être réfléchies plus avant comme, par exemple, celle concernant l'état des véhicules des auxiliaires de vie. Un débat s'est mené à ce sujet. Jusqu'où le CIAS doit-il aller dans l'accompagnement des agents qui pourraient se sentir déresponsabilisés ? Mr CARRIERE précise que le CIAS n'a vocation ni à entretenir les véhicules ni se substituer à la responsabilité des conducteurs. Néanmoins, la responsabilité du CIAS, en tant qu'employeur, pourrait être engagée en cas d'accident, par exemple avec un usager, dans un véhicule défectueux. L'idée serait de permettre aux agents de bénéficier d'un contrôle de certains points de vigilance du véhicule afin d'anticiper l'entretien et les travaux à effectuer (pneumatiques, freinage, éclairage, essuies glace – liste non exhaustive).

Répartition des charges communes entre le budget principal du CIAS et son budget annexe SAAD

La clé de répartition des charges communes entre les 2 budgets avait été votée à l'occasion du vote des budgets. Néanmoins, le SGC (Service de gestion Comptable) demande une délibération exprimant des montants et non seulement des pourcentages. Adopté à l'unanimité.

Objet	BP	Clé de répartition	Montant à se faire rembourser par le budget principal
Fournitures Administratives	1 000,00 €	10 %	100,00 €
Frais d'affranchissement	3 360,00 €	10 %	336,00 €
Frais de Télécommunications	8 820,00 €	10 %	882,00 €
Locations Immobilières (loyer Commune de Gimont)	6 523,74 €	10 %	652,37 €
Locations Mobilières (photocopieur)	8 126,83 €	10 %	812,68 €
Assurance locaux	1 200,00 €	10 %	120,00 €
Coût salarial directeur	73 795,68 €	10 %	7 379,57 €
TOTAL			10 282,63 €

Achat d'un ordinateur portable

Le Conseil d'Administration décide d'acheter un 2nd ordinateur portable. Cet achat se fera auprès de l'entreprise Addesk qui avait déjà vendu le matériel précédent et qui est aussi le fournisseur en téléphonie fixe, internet e hébergement de données.

Convention avec le CDG 32 pour le suivi de l'état de santé des agents

Les visites médicales biennales systématiques ne sont plus facturées aux établissements et collectivités. Par cette convention, seules les visites ponctuelles décidées en dehors des visites médicales périodiques seront facturées au prix de 60 €. Le CIAS peut diligenter de telles visites médicales, pour les agents devant reprendre le travail après une période longue de maladie ordinaire, de maladie professionnelle ou d'accident de travail.

Adhésion à la CPTS sud est gersois

Le Conseil d'Administration décide d'adhérer à la CPTS, ce qui permettra :

- d'assurer la couverture de la totalité de la 3 CAG par la CPTS,
- d'élargir le réseau partenarial du CIAS.

Présentation faite lors de la réunion du Conseil d'Administration

La CPTS (Communauté Professionnelle territoriale de Santé) du sud est gersois

Qu'est-ce qu'une CPTS ?

La CPTS est une association prioritairement tournée vers les professionnels de santé qui décident de se coordonner pour améliorer l'accès aux soins. Des protocoles spécifiques au territoire peuvent être mis en place et financés par la CPAM.

Le secteur médico-social et social sont également des acteurs pouvant potentiellement intégrer la CPTS.

La CPTS du sud est gersois

- c'est, à ce jour, la seule CPTS dans le Gers, née de la volonté de sa coordonnatrice. Elle a vu le jour en février 2020.

- 2 exemples de projets de coordination menés par la CPTS :

la mise en place de protocoles sur certains problèmes de santé, de délégation pharmacien / IDE afin de simplifier le traitement de certaines pathologies, par exemple durant le WE et désengorger les urgences (cystite, entorse ...)

Service d'accès aux soins : les médecins partie prenante indiquent des plages sur lesquelles ils peuvent recevoir des patients sans RDV (soins non programmés)

Une autre mission de la CPTS est de diminuer le nombre de patients sans médecin référent.

Périmètre de la CPTS sud est gersois

A ce jour, le secteur de SARAMON n'est pas intégré. Le pharmacien de SARAMON vient de se porter candidat à intégrer la CPTS. La responsable de la CPTS invite également le CIAS Coteaux Arrats Gimone à adhérer à la CPTS (cotisation de 10 € / an). Ce faisant, le CIAS élargirait son réseau partenarial en vue d'améliorer une prise en charge coordonnée des usagers du SAAD.

Questions diverses

Réforme des SAAD

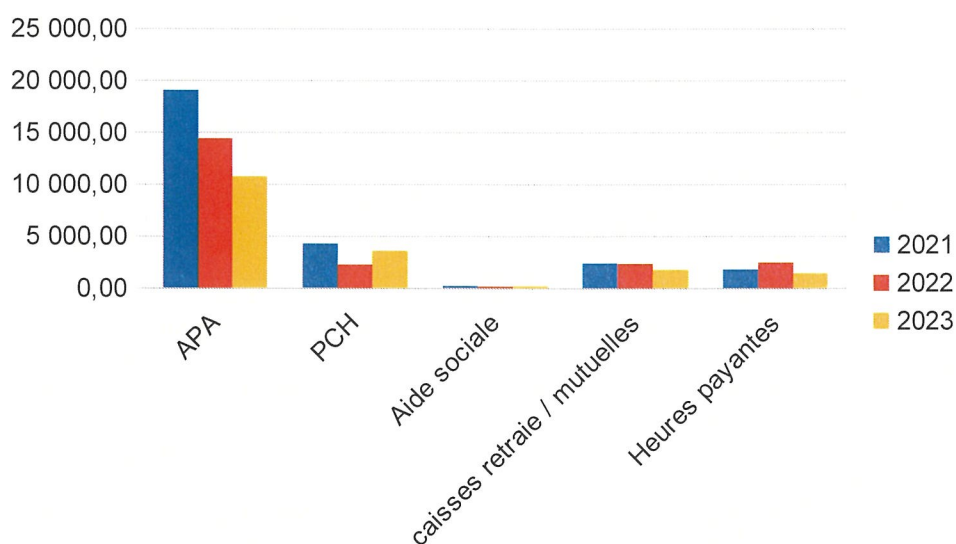
Le décret fixant le cahier des charges des futurs services autonomie devait être publié, au plus tard, le 30 juin 2023. Au moment où le Conseil d'Administration du CIAS se réunit, ce décret n'est toujours pas paru. Depuis la réunion précédente, la situation a peu évolué. Le Gers était un des 3 départements de la région Occitanie en test en matière de préfiguration (avec les départements de la Lozère et des Hautes Pyrénées). Une réunion conjointe ARS – Conseil Départemental a eu lieu le 10 mai dernier à laquelle le CIAS et les CH de Gimont et Lombez ont participé.

Certes, des regroupements à zones géométriques variables sont possibles (par exemple, pour notre SAAD, une coopération avec les SSIAD de Lombez, de Gimont, du Grand Auch et de Mauvezin). Mais, un tel dispositif, multipliant les instances de gouvernance, la lourdeur administrative et organisationnelle sont des obstacles importants à la structuration efficace d'une offre conjointe de soin et d'aide à domicile. Mme SANTOCILDES comprend le constat de Mr CARRIERE concernant la question des périmètres et des territoires qui doit être au centre des concertations à venir. En effet le découpage actuel pourrait impliquer pour les SAAD de devoir adhérer à plusieurs groupements. A ce stade, il n'est pas certain que les logiques

respectives de l'ARS (logique des territoires des contrats locaux de santé que veut créer l'ARS) et du Département (qui est dans la logique des territoires des intercommunalités) soient compatibles.

Point sur l'activité et la situation du SAAD (janvier à juin 2023)

1/ L'activité (en heures)



Globalement, l'activité baisse. Cette baisse est due à un nombre important de décès mais aussi d'entrées en EHPAD d'usagers qui bénéficiaient de plans d'aide conséquents. Les nouvelles prises en charge ne compensent pas cette baisse. Il convient néanmoins de noter la montée en charge des heures effectuées au titre de l'accompagnement des personnes en situation de handicap (PCH).

2/ L'impact budgétaire

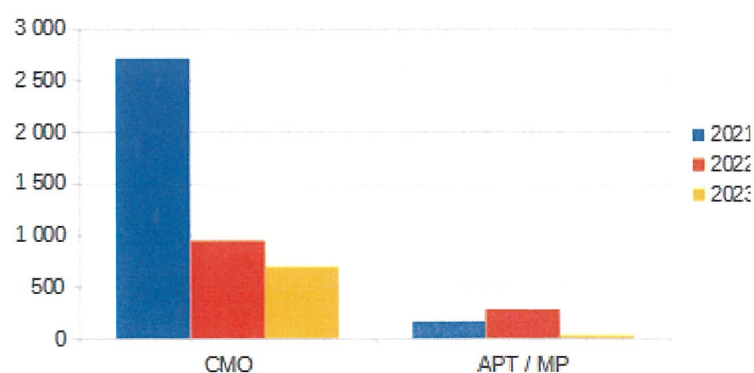
Exécution budgétaire	Attendu	Réalisé	Ecart
Recettes d'activité	528 583,00 €	462 316,27 €	-66 266,73 €
Dépenses de personnel	607 027,50 €	560 989,46 €	-46 038,04 €
Frais de déplacement	63 567,53 €	53 418,99 €	-10 148,54 €

La baisse de l'activité a eu comme corollaire la baisse des recettes attendues. Dans le même temps, les dépenses de personnel comme les frais de déplacement ont également diminué.

3/ L'absentéisme

Déduction faite des agents absents de façon permanente (plus d'un an) et pour lesquels la question de l'aptitude est en cours de traitement via le Conseil Médical, l'absentéisme connaît une tendance à la baisse.

Absentéisme corrigé janvier à juin - comparatif



Absentéisme corrigé	2021	2022	2023
CMO	2 706	942	689
APT / MP	162	274	29

demande de devis

De : Sébastien LOTH <direction@ciascag.fr>

lun., 28 août 2023 15:56

Objet : demande de devis

 1 pièce jointe

À : anne-marie chevallereau <anne-marie.chevallereau@relyens.eu>

N° de sociétaire : 90031264

N° de contrat : 141426

Madame,

par courrier en date du 4 mai dernier, vous m'avez informé de la résiliation du contrat d'assurance visé en objet au 31 décembre prochain, du fait de l'absence de terme à ce contrat. Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre une nouvelle proposition tarifaire pour un contrat d'assurance débutant au 01/01/25024.

Restant à votre disposition,
Cordialement,

Le directeur,
Sébastien LOTH
85, rue nationale - 32200 GIMONT
Tel : 05 62 67 10 18



Auxiliaires de vie sociale

Coteaux Arrats Gimone



Logo v2023.png
53 ko
